

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_35
id. 5379

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Sont absent(s) :

M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

Comme chaque année, la décision modificative permet de faire le point sur l'avancement des divers programmes de voirie départementaux.

I – BILANS DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2019 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

Sur le programme de travaux 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2)

- 51 opérations sont terminées,
- 1 opération est en cours de travaux,
- 4 opérations sont lancées,
- 2 opérations restent à lancer (en attente information des communes)

Sur le programme de travaux 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4)

- 26 opérations sont terminées,
- 14 opérations sont en cours de travaux,
- 6 opérations sont lancées,
- 20 opérations restent à lancer (en attente travaux communaux ou intercommunaux, ou seront en consultation d'ici la fin de l'année)

Par ailleurs, une nouvelle opération est apparue nécessaire pour permettre la réalisation de travaux à la centrale nucléaire de Golfech. En effet, l'approvisionnement de certains éléments sera fait par transports exceptionnels à grand gabarit. Pour en permettre le passage, il sera nécessaire de procéder au réaménagement du carrefour giratoire sur la route départementale n° 813 sur la commune de Lamagistère.

Cette opération sera assurée sous la maîtrise d'ouvrage du Département avec prise en charge du coût des travaux de réaménagement par Électricité de France (EDF). Une convention de financement a été mise en étude.

Il est proposé d'ajouter cette opération au programme de travaux 2020/2021, pour un montant estimé de 150 000 €.

Enfin, l'opération prévue au programme 2020/2021, consistant à aménager, pour des raisons de sécurité, le carrefour entre la route départementale n° 926 et la voie communale n° 2 à Monteils, nécessite, après adaptation de son périmètre et des études techniques plus approfondies, une augmentation de crédits de 80 000 €. Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme et les crédits de paiement en conséquence.

II – LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1) - Construction du nouveau pont de Verdun-sur-Garonne

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2019 est présenté en annexe n° 5. Cette délibération permettra d'apprécier les conditions d'exécution du service public lié au suivi de l'ouvrage.

Il est présenté, outre le rapport financier, les actions techniques menées par le délégataire.

On y retrouve notamment, parmi les améliorations et réparations apportées :

- Le nettoyage quasi complet de l'ouvrage, à l'exception de la tête des pylônes.
- Le resserrage de la boulonnerie des dispositifs de sécurité et des joints de dilatation.
- La mise en place d'un système de récupération des eaux issues des joints de chaussée évitant la détérioration des culées.
- Le pompage des eaux accumulées dans les chambres de visites des ancrages des câbles. La réalisation d'un exutoire évitant ce phénomène.

Parmi les éléments diagnostiqués et réparations spécialisées à venir :

- Le traitement des enrouillements sur les semelles supérieures des pièces de pont.
- Le traitement des zones de peinture écaillée.
- Les reprises de vis et de rivets sur les gaines de protection des câbles porteurs et des suspentes.

2) - Les itinéraires cyclables : La vélo voie verte « Vallée du Tarn »

Lors du vote du budget primitif 2017, a été inscrit en autorisation de programme, un parcours cyclable de l'ancienne plate forme SNCF entre Bressols et la limite du département de Haute-Garonne dans le cadre d'un programme triennal pour un montant de 1 200 000 €.

Le Département de Tarn-et-Garonne, propriétaire de cette plate forme sur le territoire des communes de Labastide-Saint-Pierre, Orgueil et Nohic, a acquis auprès de la commune de Bressols l'emprise sur le territoire de celle-ci.

L'aménagement d'un premier tronçon entre Bressols et Labastide-Saint-Pierre a été réalisé en 2018, pour un montant de 400 000 €.

En 2019, l'aménagement de la deuxième section entre Labastide-Saint-Pierre et Orgueil a été réalisé, pour un montant équivalent de 400 000 €.

Au printemps 2020, l'aménagement de la dernière section a été réalisé entre Orgueil et Nohic jusqu'à la limite avec le département de la Haute-Garonne. L'ouvrage est ainsi réalisé et mis en service en totalité.

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne et Madame la Présidente de la région Occitanie ont été sollicités pour l'obtention de subventions dans le cadre de cet aménagement cyclable.

3 – Intempéries, réparation des dommages

Intempéries 2018

Les intempéries du 1^{er} semestre 2018, avec de forts volumes de précipitations ont engendré des dégâts très importants au réseau routier départemental. Les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

L'ensemble des travaux de remise en état prévus ont été effectués.

Intempéries 2019-2020

À l'image de 2018, les intempéries de fin 2019 et de début d'année ont provoqué des dommages à la voirie départementale.

Une autorisation de programme de 300 000 € a été votée au budget primitif assortie de 200 000 € de crédits de paiement. Sur cette dotation, les travaux de la reprise de talus de la route départementale n° 959 à l'Honor-de-Cos sont en cours.

III – INVESTISSEMENTS DIVERS

Acquisition de matériel de signalisation :

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de 175 000 € a été votée au budget primitif de 2020.

Au 15 septembre 2020, ce programme a été exécuté à 76 %.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-3,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – Au titre des programmes annuels :

- Prend acte de l'état d'avancement des programmes 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2) et 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4) ;
- Approuve l'autorisation de programme « grands travaux routiers » 2020 de 15 000 000 € à 15 230 000 € conformément à l'annexe n° 3, et ratifie les crédits de paiement correspondants soit 230 000 € ;

II – Au titre des opérations spécifiques :

- Prend acte du rapport annuel 2019 relatif à l'exécution du partenariat public privé du pont de Verdun-sur-Garonne ci annexé ;

- Prend acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant :
 - les itinéraires cyclables : la vélo voie verte "vallée du Tarn",
 - les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2018, 2019 et 2020.

Pour : 21

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC